INITIALES DU PRÉSIDENT
CB
INITIALES DU SECRÉTAIRE
UD

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE TENUE LE 19 MARS 2026 À L'HÔTEL DE VILLE DE BOISBRIAND

SONT PRÉSENTS :

Madame Christine Beaudette, présidente
Madame Marie-Élaine Pitre, vice-présidente
Monsieur Jean Comtois, délégué
Monsieur Christian Charron, délégué
Madame Lori Doucet, représentante
Madame Stéphanie Nantel, représentante
Monsieur Patrick Archambault, représentant
Monsieur Michel Milette, représentant

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Schryburt, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Luc Larocque, directeur
Monsieur Jean-François Lalande, directeur adjoint
Me Mélanie Dinel, secrétaire corporative
Me Marie-Ève Frédéric, secrétaire corporative adjointe

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1

2026-03-029 Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 00.**

L'assemblée est suspendue et reprend à **10 h 14.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-03-030 Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, avec l'ajout du point 10.2 :

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
   - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 2026;
   - 3.2 APPROBATION – Politique sur la protection des renseignements personnels;
   - 3.3 APPROBATION – Politique de confidentialité des renseignements personnels;
4. Direction générale;
   - 4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – Programme québécois de lutte contre la criminalité – Subvention 2025-2028;
   - 4.2 AUTORISATION – Acquisition d'un (1) véhicule utilitaire sport AWD – Mitsubishi Eclipse-Cross 2026 – Acquisition via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);
   - 4.3 AUTORISATION – Acquisition d'un (1) véhicule utilitaire sport AWD hybride rechargeable – Mitsubishi Outlander PHEV 2025 – Acquisition via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
   - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Février 2026;
   - 6.2 CHANGEMENT DE STATUT – Policier auxiliaire à policier à l'essai – M. Félix Millard, matricule 1042;
7. Finances;
   - 7.1 Dépôt – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
   - 7.2 Dépôt – Liste mensuelle des chèques mis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Février 2026;
   - 7.3 DÉPÔT – Rapport financier et rapport du vérificateur externe – Exercice financier 2025;
   - 7.4 APPROBATION – Liste des virements budgétaires de 25 000 $ et plus;
8. Régime de retraite;
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
    - 10.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – Regroupement d'Assurances de dommages – Quote-part au fonds de garantie 2026-2027 et honoraires de gestion;
    - 10.2 OCTROI DE CONTRAT – Assurances générales – Dommages, responsabilité civile et automobile / AUTORISATION DE DÉPENSE – Assurances générales – Dommages, responsabilité civile et automobile – Primes 2026-2027;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
    - 11.1 ADOPTION – *Règlement d'emprunt no 8 décrétant l'acquisition de véhicules dans le cadre de la mise à jour du parc automobile*;

INITIALES DU PRÉSIDENT CP

INITIALES DU SECRÉTAIRE MD

No de résolution ou annotation

12. **Affaires nouvelles;**
13. **Période de questions;**
14. **Clôture et levée de l'assemblée.**

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

2026-03-031 **APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2026**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 2026 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 19 février 2026 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

3.2

2026-03-032 **APPROBATION – POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une politique de protection des renseignements personnels de la Régie;

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'APPROUVER la politique POL-020 intitulée « Politique sur la protection des renseignements personnels »;

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE cette politique entre en vigueur à la date de son approbation.

3.3

2026-03-33 **APPROBATION – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une politique de confidentialité des renseignements personnels de la Régie;

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'APPROUVER la politique POL-021 intitulée « Politique de confidentialité des renseignements personnels »;

QUE cette politique entre en vigueur à la date de son approbation.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2026-03-034 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ – SUBVENTION 2025-2028**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a accepté la demande d'aide financière présentée par la Régie dans le cadre de l'Axe 2 : *Soutien aux initiatives* du Programme québécois de lutte contre la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE la Régie obtiendra une subvention totale de 373 129 $ pour les exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente doit être signé au cours des prochains jours et afin de ne pas en retarder la signature ni la réception de la subvention;

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, toute entente avec le ministère de la Sécurité publique en lien avec l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'Axe 2 du Programme québécois de lutte contre la criminalité, pour les exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028.

4.2

2026-03-035 **AUTORISATION – ACQUISITION D'UN (1) VÉHICULE UTILITAIRE SPORT AWD – MITSUBISHI ECLIPSE-CROSS 2026 – ACQUISITION VIA LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)**

INITIALES DU PRÉSIDENT CB
INITIALES DU SECRÉTAIRE MS

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT le besoin de d'un (1) nouveau véhicule à usage policier pour la division de la circulation;

CONSIDÉRANT les avantages, pour la Régie, d'acquérir ses véhicules via le regroupement l'achat géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) visant l'achat de véhicules à usage policier, lequel permet à la Régie de profiter des bénéfices relatifs à un achat regroupé;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires à l'acquisition et au montage de ce véhicule à même le Fonds de roulement (22-100-00-000) ont été autorisées par la résolution 2026-01-012;

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER l'acquisition d'un Mitsubishi Eclipse-Cross AWD 2026 à usage policier à même le regroupement correspondant géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

D'AUTORISER à cet effet une dépense nette approximative de 37 946,67 $;

D'AUTORISER une dépense nette approximative de 14 725,18 $ relativement au montage de ce véhicule;

D'AUTORISER le chef de service intérimaire – services techniques à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2026-06.

4.3

2026-03-036 **AUTORISATION – ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES UTILITAIRES SPORT AWD HYBRIDE RECHARGEABLE – MITSUBISHI OUTLANDER PHEV 2025 – ACQUISITION VIA LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)**

CONSIDÉRANT le besoin de deux (2) nouveaux véhicules à usage policier;

CONSIDÉRANT les avantages, pour la Régie, d'acquérir ses véhicules via le regroupement l'achat géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) visant l'achat de véhicules à usage policier, lequel permet à la Régie de profiter des bénéfices relatifs à un achat regroupé;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires à l'acquisition et au montage de ce véhicule à même le Fonds de roulement (22-100-00-000) ont été autorisées par la résolution 2026-01-012;

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre
APPUYÉ par Christian Charron

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-784)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER l'acquisition de deux (2) Mitsubishi Outlander PHEV hybride rechargeable AWD 2025 à usage policier à même le regroupement correspondant géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

D'AUTORISER à cet effet une dépense nette approximative de 99 882,98 $;

D'AUTORISER une dépense nette approximative de 11 138,71 $ relativement au montage de ces véhicules;

D'AUTORISER le chef de service intérimaire – services techniques à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2026-04.

5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2026-03-037 **LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – JANVIER 2026**

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de février 2026 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2026-05.

6.2

2026-03-038 **CHANGEMENT DE STATUT – POLICIER AUXILIAIRE À POLICIER À L'ESSAI – M. FÉLIX MILLARD, MATRICULE 1042**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Philippe Legault, un poste de policier à l'essai est à combler;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, la priorité d'embauche en vue du comblement de ce poste de policier à l'essai est en faveur du policier auxiliaire ayant le plus d'ancienneté, soit M. Félix Millard;

EN CONSÉQUENCE,

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du changement de statut de M. Félix Millard pour qu'il soit dorénavant désigné comme policier à l'essai et ce, à compter du 29 mars 2026.

7. FINANCES

7.1

2026-03-039 **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2026-03-040 **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – FÉVRIER 2026**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de février 2026 totalisant un montant de 330 899,58 $.

7.3

2026-03-041 **DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2025**

Conformément aux articles 105.1 et 468.51 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose au conseil, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe sur les états financiers de l'année 2025.

7.4

2026-03-042 **APPROBATION – LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES DE 25 000 $ ET PLUS**

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la politique des variations et virements budgétaires, le conseil doit approuver les virements budgétaires de 25 000 $ et plus;

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

D'APPROUVER les virements budgétaires de 25 000 $ et plus, détaillés à la liste annexée à la présente résolution.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES

10.1

2026-03-043

AUTORISATION DE PAIEMENT – REGROUPEMENT D'ASSURANCES DE DOMMAGES – QUOTE-PART AU FONDS DE GARANTIE 2026-2027 ET HONORAIRES DE GESTION

CONSIDÉRANT le regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville créé pour l'achat commun d'assurances de dommages;

ATTENDU QUE les villes, régies et MRC faisant partie du regroupement permettant d'acheter en commun des assurances de dommages, ont convenu de créer un fonds annuel de franchise collective et de pourvoir à sa gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le paiement de la quote-part de la Régie à la franchise collective du regroupement d'assurances Thérèse-De Blainville pour le terme de 2026-2027;

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER le paiement de la quote-part de la Régie conformément à l'entente du regroupement 2025-2026 et 2026-2027, laquelle s'élève à un montant de 30 460 $ pour le terme 2026-2027;

D'AUTORISER le montant d'honoraires de gestion de la ville de Blainville pour le terme 2026-2027 au montant de 13 000 $, lequel montant est partageable par les villes et régies qui sont parties à l'entente en vigueur du regroupement, en fonction des pourcentages qui y sont prévus;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement de la quote-part mentionnée et **IMPUTER** les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste 02-140-01-422;

INITIALES DU PRÉSIDENT
OB
INITIALES DU SECRÉTAIRE
UD

No de résolution ou annotation

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2026-07.

10.2

2026-03-044 **OCTROI DE CONTRAT – ASSURANCES GÉNÉRALES – DOMMAGES, RESPONSABILITÉ CIVILE ET AUTOMOBILE / AUTORISATION DE DÉPENSE – ASSURANCES GÉNÉRALES – DOMMAGES, RESPONSABILITÉ CIVILE ET AUTOMOBILE – PRIMES 2026-2027**

CONSIDÉRANT le regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville créé pour l'achat commun d'assurances de dommages;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le Regroupement, dont la Ville de Blainville est le mandataire, a procédé au début de l'année 2026 à une demande de soumissions pour les assurances de dommages;

ATTENDU QUE pour le terme 2026-2027, le Regroupement, suivant les recommandations de son consultant, a procédé à une demande de soumissions publique pour le renouvellement de ses assurances des biens, bris d'équipements, délits, responsabilités et automobile;

ATTENDU QU'Aux fins de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme, les contrats d'assurances sont octroyés selon les blocs suivants :

- Bloc A : Assurances biens, bris des équipements et délits;
- Bloc B : Assurances responsabilité;
- Bloc C : Assurances automobile;

ATTENDU QUE la soumission de BFL CANADA risques et assurances inc. s'est avérée la plus basse soumission conforme pour chacun des blocs;

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'OCTROYER le contrat au courtier BFL Canada Risques et Assurances inc. et **D'ACCEPTER** pour la période du 31 mars 2026 au 31 mars 2027 inclusivement la plus basse soumission conforme de ce courtier :

Assurances (Bloc A)	Montant de la prime (taxe en sus)	Montant de la prime (taxe incluses)
Biens	3 465 $	-
Bris des équipements	132 $	-
Délits	1 905 $	-
Frais de courtage	0 $	-
Total	5 502 $	5 997,18 $

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT CB

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Assurances (Bloc B)	Montant de la prime (taxe en sus)	Montant de la prime (taxe incluses)
Responsabilité civile primaire	13 959 $	-
Responsabilité civile complémentaire	2 283 $	-
Assurance responsabilité municipale	17 149 $	-
Frais de justice	1 $	-
Frais de courtage	2 785 $	-
Total	36 177 $	39 182,28 $

Assurances (Bloc C)	Montant de la prime (taxe en sus)	Montant de la prime (taxe incluses)
Automobile des propriétaires	16 731 $	18 237,79 $

le tout conformément au Tableau d'adjudication joint comme Annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement des primes mentionnées et **IMPUTER** les sommes nécessaires à même les disponibilités des postes budgétaires 02-140-01-422 (blocs A et B) et 02-210-11-429 (bloc C);

D'AUTORISER le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents nécessaires, le cas échéant, pour donner plein effet aux présentes décisions.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2026-08.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11.1

2026-03-045

ADOPTION – *RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 8 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DU PARC AUTOMOBILE*

CONSIDÉRANT QUE plusieurs véhicules arrivent à leur fin de vie utile et qu'il y a lieu de mettre en place un plan de rotation pour assurer une utilisation optimale des véhicules, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de véhicules dans le cadre de la mise à jour du parc automobile;

CONSIDÉRANT QUE le coût des acquisitions et travaux nécessaires se chiffre à un montant total de 1 201 867 $ qui inclut le coût des travaux, les coûts des systèmes, équipements et applicatifs, les frais incidents et les taxes nettes

CONSIDÉRANT QUE la Régie n'a pas en disponibilité les fonds nécessaires pour payer la somme ci-avant mentionnée et qu'en conséquence, il y a lieu de procéder à un emprunt pour se la procurer;

INITIALES DU PRÉSIDENT CB
INITIALES DU SECRÉTAIRE MD

No de résolution ou annotation

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Marie-Élaine Pitre lors de l'assemblée ordinaire tenue le 19 février 2026 à même la résolution portant le numéro 2026-02-027 et que le projet de règlement a été déposé à cette même assemblée;

ATTENDU QUE des changements, n'étant pas de nature à changer l'objet du règlement, ont été apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE ces changements ont été portés à l'attention du conseil d'administration avant l'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Marie-Élaine Pitre
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADOPTER, avec changements, le *Règlement no E-8 décrétant l'acquisition de véhicules dans le cadre de la mise à jour du parc automobile.*

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-784)

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-03-046 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **10 h 16.**

Madame Christine Beaudette
Présidente

Me Mélanie Dinel
Secrétaire corporative

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR
CE 8 mars 2026